

Rentrée scolaire : des dépenses qui pèsent lourd sur le budget des familles

Marianne BLÉHAUT • Franck LEHUÉDÉ • Daphné PERRY

Alors que la rentrée de septembre approche, le CRÉDOC a souhaité mettre en lumière la manière dont les Français anticipent les dépenses de ce mois particulier grâce à des questions posées dans son enquête Tendances de Consommation de juillet 2026.

Pour plus d'une famille sur deux, septembre est synonyme de dépenses plus importantes que d'ordinaire ou que l'on ne réalise pas le reste de l'année. La rentrée pèse tout particulièrement sur le budget des familles les plus modestes.

Ces dépenses supplémentaires sont avant tout liées à la rentrée scolaire. Fournitures, cartables ou livres scolaires arrivent en tête, suivis de l'habillement des enfants et des frais de cantine. Dans ce contexte, plus de la moitié des familles prévoient de limiter certaines de leurs dépenses en septembre. Pour réduire la facture, le recours aux promotions est presque généralisé. Les ménages qui redoutent une dégradation de leurs conditions de vie envisagent plus souvent des stratégies de restriction, comme réduire les quantités achetées ou renoncer à certains achats.

Parmi les familles ayant au moins un enfant scolarisé, plus d'une sur quatre a perçu l'allocation de rentrée scolaire (ARS) l'année précédant l'enquête. Ses bénéficiaires appartiennent plus souvent à des foyers disposant de faibles marges financières. L'allocation est très largement consacrée aux dépenses directement liées à la rentrée des enfants : fournitures scolaires, vêtements et chaussures des enfants notamment. Pour deux bénéficiaires sur trois, l'ARS permet de financer des dépenses qu'ils ne pourraient pas assumer autrement. Elle apparaît ainsi comme un soutien particulièrement important pour les familles les plus contraintes financièrement.

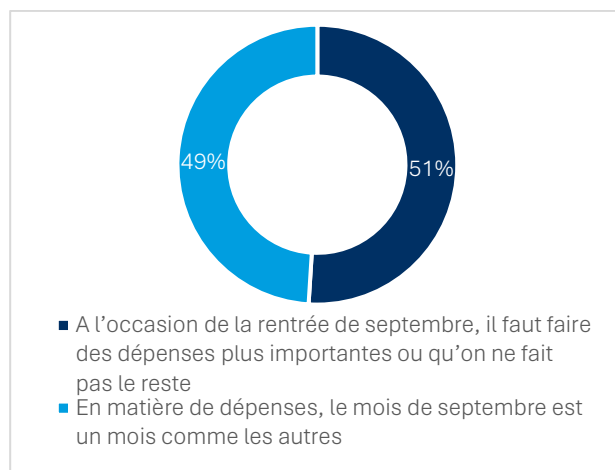
Septembre, un mois de dépenses importantes pour les familles et les jeunes

La rentrée constitue surtout un moment particulier pour les familles. 51 % d'entre elles considèrent qu'à l'occasion de la rentrée, leur foyer doit engager des dépenses plus importantes qu'à l'ordinaire ou effectuer des achats qui ne sont pas réalisés le reste de l'année, contre 27 % en moyenne et seulement 13 % des personnes sans enfant.

La pression s'accroît avec la taille de la famille : cette perception concerne 70 % des personnes vivant dans un ménage comptant au moins trois enfants. Elle représente aussi une période budgétaire particulière pour les 18-24 ans (50 %).

Des dépenses avant tout liées à la rentrée scolaire et aux études

Un mois particulier pour les familles

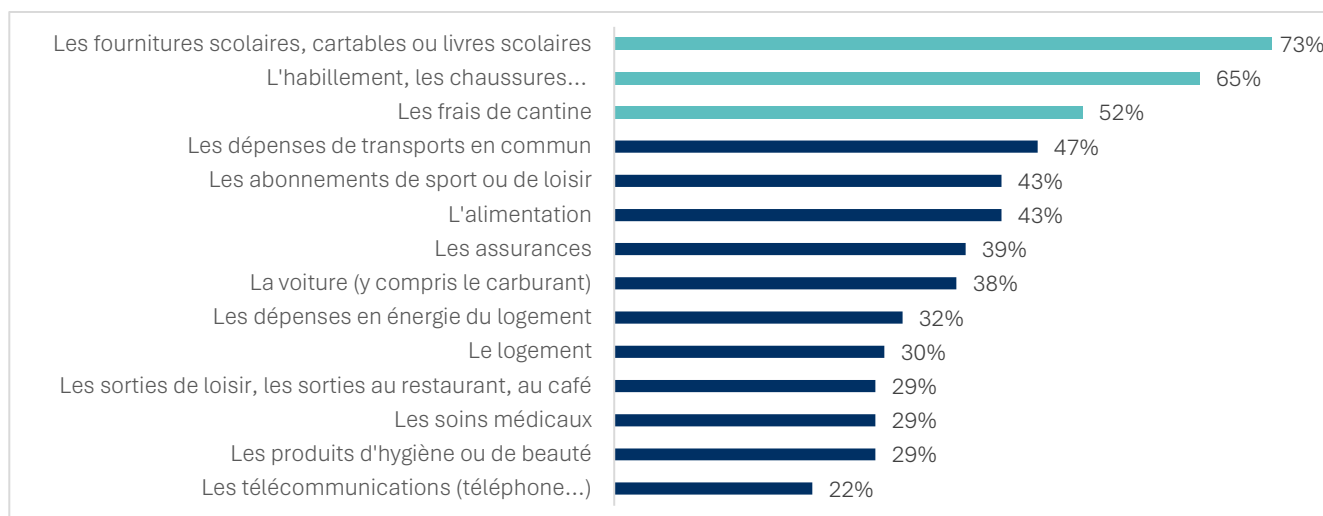


Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026. Question : « De manière générale, quelle phrase décrit le mieux la situation de votre foyer en matière de dépenses au mois de septembre ? »

Base : 761 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine et vivant dans un foyer avec au moins un enfant.

Pour les personnes qui considèrent septembre comme un mois particulier, les dépenses supplémentaires sont d'abord liées à la scolarité des enfants. Près des trois quarts (73 %) citent les fournitures, cartables ou livres scolaires. Viennent ensuite l'habillement des enfants (65 %) et les frais de cantine (52 %).

Les dépenses importantes de septembre concernent surtout des secteurs en lien avec la scolarisation



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026. Question : « En septembre, dans quels secteurs devez-vous faire des dépenses plus importantes ou que vous ne faites pas le reste de l'année ? » Items complets : « L'habillement, les chaussures et accessoires de maroquinerie » ; « Les dépenses de transports en commun (y compris transports scolaires) » ; « Les télécommunications (téléphone portable, abonnements de téléphone mobile, abonnement Internet) ».

Base : 517 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine, qui considèrent qu'à l'occasion de la rentrée de septembre, il faut faire des dépenses plus importantes ou qu'on ne fait pas le reste de l'année.

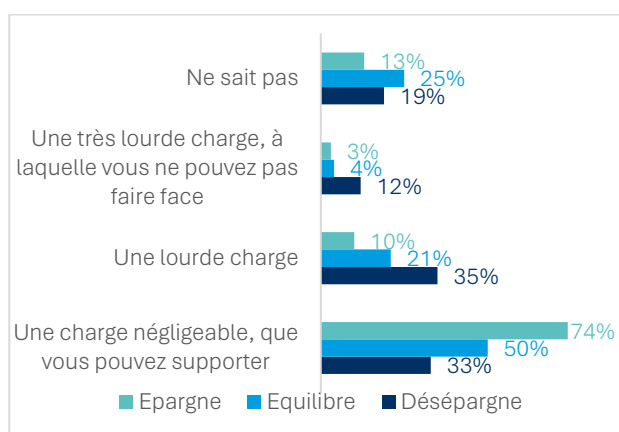
La rentrée concentre ainsi des dépenses nécessaires pour équiper les enfants pour l'année scolaire, mais aussi pour adapter leur habillement et leurs chaussures au changement de saison et à la reprise de l'école.

Pour les 18-24 ans, les dépenses particulières de septembre sont plus diversifiées. Aux dépenses directement liées aux études s'ajoutent davantage celles consacrées au logement, aux assurances, à l'hygiène, aux télécommunications ou encore aux soins médicaux. La rentrée dans l'enseignement supérieur ou la vie active semble ainsi s'accompagner d'une installation ou d'une réorganisation plus globale des dépenses du quotidien.

Une lourde charge pour plus d'un Français sur quatre

Au-delà de leur caractère inhabituel, les dépenses engagées en septembre peuvent peser fortement sur le budget des ménages. 27 % des Français les considèrent comme une charge lourde, voire très lourde. Cette proportion atteint 55 % parmi ceux qui déclarent devoir effectuer à la rentrée des dépenses plus importantes ou inhabituelles.

Le mois de septembre est d'autant plus lourd à porter que le budget est contraint par ailleurs



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026. Question : « De manière générale, les dépenses du mois de septembre représentent-elles pour votre budget personnel (ou celui de votre foyer) ? », croisé avec la perception du budget du ménage. Base : 1 985 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine.

Les familles sont particulièrement concernées : 41 % des ménages avec enfant considèrent les dépenses de septembre comme une lourde ou

très lourde charge. Les difficultés sont également plus marquées parmi les foyers disposant de peu de marges financières : 47 % des personnes qui ne parviennent pas à équilibrer leur budget portent ce jugement.

Face aux dépenses de rentrée, quatre Français sur dix prévoient de limiter leurs dépenses

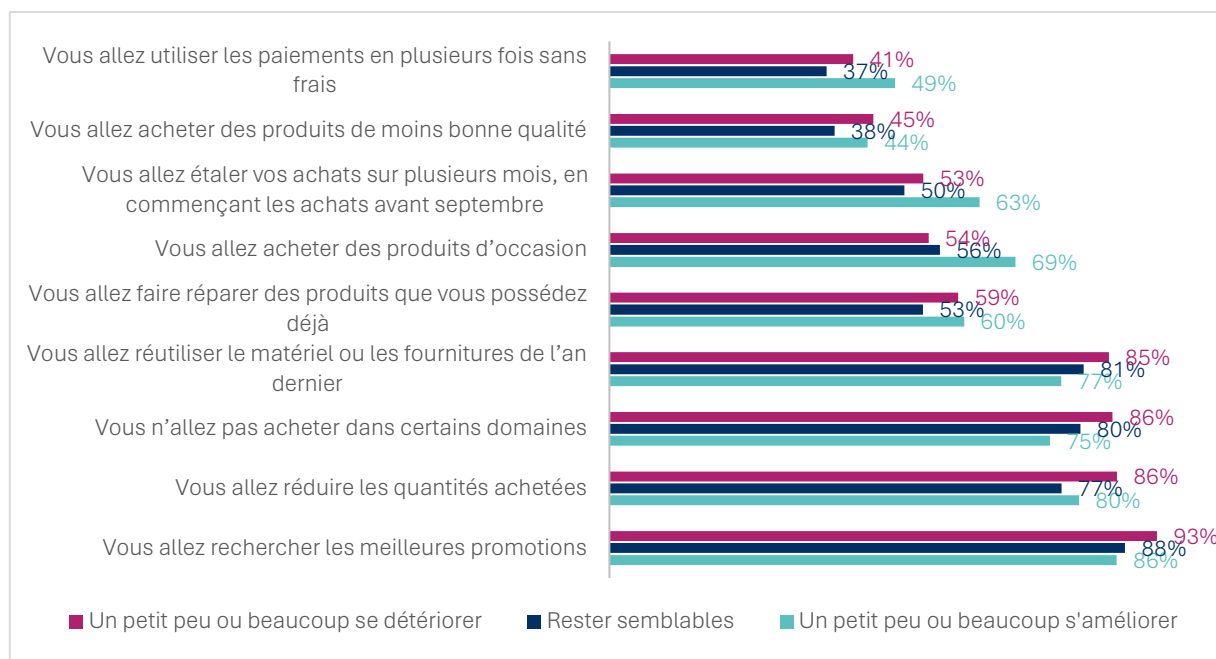
De manière générale, les consommateurs sont contraints à des arbitrages budgétaires depuis la crise inflationniste de 2021. En juillet 2026, plus d'un Français sur deux estime être obligé de s'imposer régulièrement des restrictions budgétaires (56 %), et 28 % considèrent vivre sur leurs réserves ou doivent prendre un crédit pour boucler leur budget. Dans ce contexte, 43 % des Français envisagent de limiter leurs dépenses sur certains postes de consommation en septembre 2026. Cette proportion atteint 70 % parmi ceux qui considèrent septembre comme un mois de dépenses particulièrement importantes. Elle s'élève également à 57 % parmi les familles et à 64 % parmi les personnes qui ne parviennent pas à équilibrer leur budget.

Pour contenir leurs dépenses, les personnes concernées envisagent de mobiliser simultanément plusieurs stratégies : en moyenne, six des neuf pratiques proposées dans l'enquête sont citées. Le recours aux promotions arrive très largement en tête (90 %), devant la réduction des quantités achetées (83 %) et la réutilisation du matériel ou des fournitures de l'année précédente (82 %).

Les stratégies adoptées diffèrent toutefois selon la manière dont les ménages envisagent l'évolution de leur situation. Ceux qui redoutent une dégradation de leurs conditions de vie privilégient davantage des formes de restriction : acheter moins, choisir des produits de moindre qualité ou renoncer à certains achats. À l'inverse, les personnes plus optimistes recourent davantage à des stratégies d'anticipation ou d'optimisation, comme étaler leurs achats dans le temps, payer en plusieurs fois ou se tourner vers l'occasion.

Les familles se distinguent sur le réemploi des fournitures scolaires, auquel elles ont davantage recours que la moyenne.

Des logiques de restriction des dépenses distinctes selon l'anticipation des conditions de vie future



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026.

Base : 815 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine, qui envisagent devoir limiter leurs dépenses sur certains postes de leur consommation à la rentrée de septembre. Question : « Comment prévoyez-vous de limiter vos dépenses à la rentrée ? »

Plus d'une famille avec enfant scolarisé sur quatre perçoit l'allocation de rentrée scolaire

Parmi les foyers comprenant au moins un écolier, collégien, lycéen ou étudiant, 27 % déclarent avoir perçu l'allocation de rentrée scolaire (ARS) en 2025.

Les bénéficiaires se trouvent plus souvent parmi les ménages disposant de faibles marges financières. L'ARS a ainsi été perçue par 35 % des personnes en situation de désépargne, qui représentent près de la moitié des bénéficiaires (48 %). Elle concerne également 56 % des familles monoparentales.

La perception de l'allocation augmente aussi avec le nombre d'enfants : 35 % des familles comptant au moins deux enfants déclarent en avoir bénéficié. Ces résultats confirment que l'ARS touche en priorité des familles pour lesquelles les

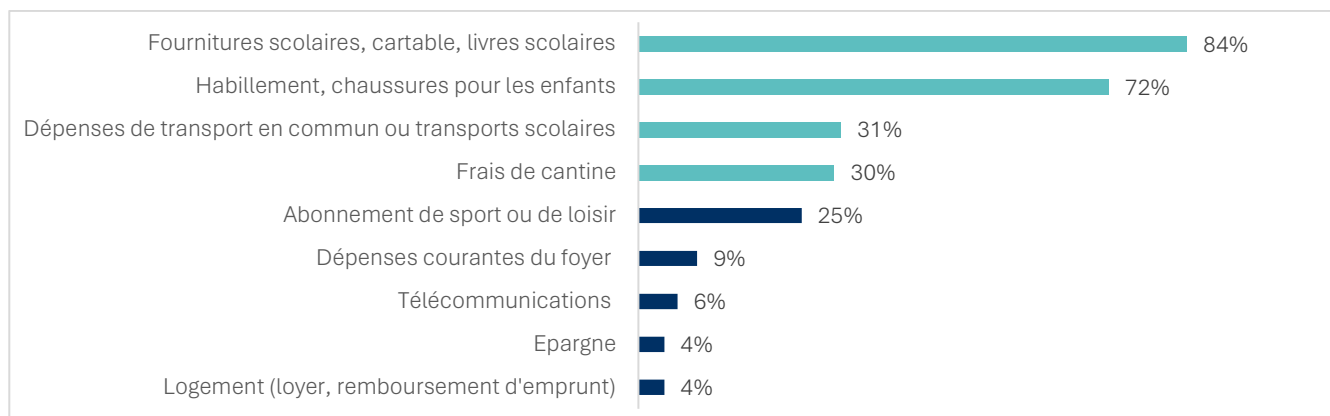
dépenses concentrées au moment de la rentrée sont susceptibles de peser fortement sur le budget.

Une allocation prioritairement utilisée pour les dépenses directement liées à la scolarité

Les bénéficiaires utilisent avant tout l'ARS pour équiper leurs enfants à l'occasion de la rentrée. 84 % déclarent en avoir consacré tout ou partie à l'achat de fournitures scolaires, de cartables ou de livres, et 72 % à l'achat de vêtements ou de chaussures pour leurs enfants.

Les familles qui rencontrent des difficultés pour équilibrer leur budget concentrent encore davantage l'allocation sur les dépenses les plus directement liées à la scolarité : 88 % l'utilisent pour les fournitures scolaires. Elles sont en revanche moins nombreuses à consacrer à l'habillement des enfants.

Un appui principalement tourné vers les dépenses pour les enfants



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026. Question : « Pour quelles dépenses avez-vous utilisé tout ou partie de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) cette année ? ». Items complets : « Dépenses courantes du foyer (alimentation, factures d'énergie du logement, etc.) » ; « Télécommunications (téléphone portable, abonnements de téléphone mobile, abonnement Internet) ».

Base : 156 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine, qui sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire

L'ARS contribue également au financement de dépenses récurrentes liées à la scolarité. Environ trois bénéficiaires sur dix l'utilisent pour les transports en commun ou scolaires (31 %) et une proportion comparable pour les frais de cantine (30 %). Les ménages modestes et les familles monoparentales y ont davantage recours pour financer ces postes.

Les principaux usages de l'ARS correspondent ainsi étroitement aux dépenses que les Français identifient comme particulièrement importantes au mois de septembre : fournitures scolaires, habillement des enfants, transports et cantine.

Une minorité de bénéficiaires déclare utiliser l'allocation pour des postes moins directement associés à la rentrée scolaire : 25 % pour des abonnements sportifs ou de loisirs, 9 % pour les dépenses courantes du foyer et 6 % pour les télécommunications. Ces usages concernent presque exclusivement de jeunes étudiants ou des jeunes en apprentissage, pour lesquels les dépenses liées à la rentrée s'inscrivent dans un budget plus global comprenant à la fois les études et les dépenses de la vie quotidienne.

L'allocation de rentrée scolaire (ARS) : un soutien aux familles modestes depuis 1974

Créée en 1974, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) vise à aider les familles modestes à faire face aux dépenses spécifiques occasionnées par la rentrée des classes. À l'origine, elle devait compenser une partie des frais supportés par les familles du fait de la scolarité obligatoire. Son champ a depuis été élargi, notamment en 1990 avec le relèvement de l'âge maximal de 16 à 18 ans.

Aujourd'hui versée sous conditions de ressources, l'ARS concerne les enfants âgés de 6 à 18 ans, qu'ils soient écoliers, collégiens, lycéens, étudiants ou apprentis. Pour la rentrée 2026, le plafond annuel de ressources s'établit à 28 956 euros pour une famille avec un enfant à charge, à 35 638 euros avec deux enfants et à 42 320 euros avec trois enfants ; il augmente ensuite avec le nombre d'enfants.

Le montant versé dépend de l'âge de l'enfant. À la rentrée 2026, il s'élève à 426,87 euros pour un enfant de 6 à 10 ans, 450,41 euros de 11 à 14 ans et 466,02 euros de 15 à 18 ans.

En 2025, 2,84 millions de foyers ont bénéficié de l'ARS pour un montant global de 2,1 Mds €.

Pour deux bénéficiaires sur trois, certaines dépenses seraient impossibles sans l'ARS

L'ARS joue un rôle déterminant dans la capacité de certaines familles à faire face aux dépenses de rentrée. Deux tiers des bénéficiaires (66 %) déclarent qu'elle leur permet de couvrir des dépenses qu'ils ne pourraient pas financer autrement. Cette proportion atteint 71 % parmi les personnes qui ne parviennent pas à équilibrer leur budget.

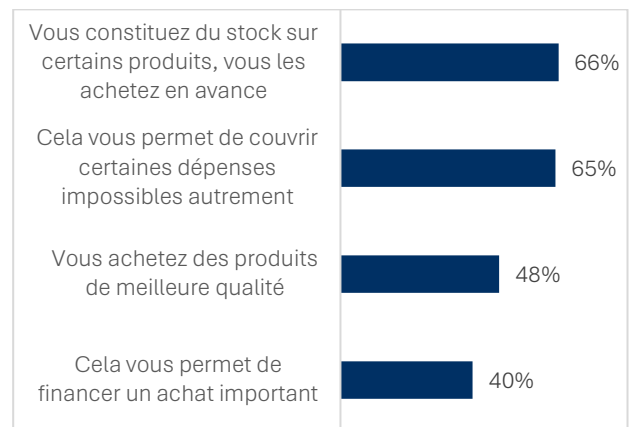
L'allocation permet également aux familles d'organiser différemment leurs achats. 65 % des bénéficiaires indiquent qu'elle leur permet de constituer des stocks ou d'acheter certains produits à l'avance, 48 % d'acheter des produits de meilleure qualité et 40 % de financer un achat important.

Ces possibilités concernent davantage les ménages disposant de marges budgétaires. Parmi les personnes qui parviennent à mettre de l'argent de côté, 47 % déclarent que l'ARS leur permet de réaliser un achat important. L'achat de produits de meilleure qualité est également plus fréquent parmi les couples avec enfant que parmi les familles

monoparentales, et parmi les familles avec un seul enfant (55 %) que parmi celles qui en comptent trois ou plus (45 %).

Ces résultats mettent ainsi en évidence deux fonctions de l'ARS. Pour les ménages les plus contraints, elle permet d'abord de rendre possibles des dépenses qui ne pourraient pas être assumées autrement. Pour ceux qui disposent de davantage de marges de manœuvre, elle permet aussi d'anticiper les achats, d'investir dans des produits de meilleure qualité ou de financer une dépense importante.

L'ARS permet d'optimiser certaines dépenses



Source : CRÉDOC, enquête Tendances de consommation, Juillet 2026. Question : « Grâce à l'allocation de rentrée, diriez-vous que ? »

Base : 156 individus de 18 ans et plus en France Métropolitaine, qui sont bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire

L'enquête Tendances de Consommation

Les résultats présentés dans ce document sont issus de l'exploitation de questions présentes dans les dispositifs permanents d'études Tendances de Consommation du CRÉDOC. Cette enquête est menée chaque année auprès d'un échantillon représentatif de 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus résidant en France métropolitaine. L'enquête est menée en ligne, et les répondants sont sélectionnés selon la méthode des quotas. Ces quotas (région, taille d'agglomération, âge, sexe, catégorie socio professionnelle, diplôme) sont calculés d'après les résultats du dernier recensement général de la population. À chaque vague d'enquête, un redressement est effectué pour assurer la représentativité par rapport à la population métropolitaine. La présente étude a porté sur la vague d'enquête menée en juillet 2026.